

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES - (N° 1345)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF24

présenté par
M. Monnet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« supplémentaire »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel